



ASSEMBLEE CONSTITUANTE DU CANTON DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - Tél. 021/ 316 41 58 - Fax 021/ 316 41 50

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE

MERCREDI 23 JUIN 1999

La commission de vérification des titres d'éligibilité s'est réunie le mercredi 23 juin 1999 de 13 heures à 13h30.

La commission a pris acte de l'extrait du procès-verbal du bureau électoral de l'arrondissement d'Orbe proclamant élu à l'Assemblée constituante, en application des articles 66 et 67 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), M. Jean-Luc Pochon de Chavornay, premier suppléant éligible de la liste «*POP et Gauche en mouvement - Les Verts*», en remplacement de M. Gilbert Musy, décédé.

La commission a pris acte de l'extrait du procès-verbal du bureau électoral de l'arrondissement de Morges proclamant élu à l'Assemblée constituante, en application des articles 66 et 67 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Mme Claire Richard de Chigny, première suppléante éligible de la liste «*Radical démocratique vaudois*», en remplacement de M. Roger Glur, démissionnaire.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des lettres de renonciation de Mme Laurence Chollet et de M. Denis Pache, premiers suppléants éligibles de la liste «*La Voie du Centre : PDC - UDC*» et lève donc les réserves qu'elle avait émises le 14 avril 1999 sur l'élection de M. Eric Blanc en remplacement de M. Georges Glatz, démissionnaire.

La commission a constaté la régularité tant de l'élection que de la procédure de remplacement et propose par conséquent à l'Assemblée constituante de valider l'élection de Mme Claire Richard et de M. Jean-Luc Pochon.

Fait à Payerne, le 23 juin 1999

Le rapporteur de la commission

Eliane Carnevale